



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE  
STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE  
CIRCULATION**

**4 Avenue Saint-Charles**

**Entre le 08 décembre 2025 et 19 décembre 2025**

**Renouvellement d'appareil de fontainerie**

**N/Réf. : HC/NB/EF – Arrêté n° 2025 - 164**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande renouvellement d'appareil de fontainerie au 4 Avenue Saint-Charles à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 – Entre 08 décembre 2025 et le 19 décembre 2025**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de renouvellement d'appareil de fontainerie. Ces travaux nécessiteront une interdiction de circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 4 Avenue Saint-Charles à Maule.

**ARTICLE 2** - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

**ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 02 décembre 2025



**Hervé CAMARD**

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme  
et aux travaux